



Mairie – 3, place de la Mairie
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY
Tél. & Fax. : 04 50 31 46 95
c.c.4.rivieres@orange.fr

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du lundi 08 novembre 2010
Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY**

Date de convocation : 02 novembre 2010
Nombre de délégués en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0
Nombre de délégués votants : 22

Présents : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BOURDES Françoise, CAVET Pierre, CHAFFARD Christine, CHAPUIS Bernard, CHAMBON Stéphane, CHATEL Bernard, CHENEVAL Laurette, DUVAL Jean-Jacques, FOREL Bruno, FRANÇOIS Aline, GAVILLET Léon, GRIGNOLA Danielle, GRIVAZ Etienne, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, MEYNET-CORDONNIER Max, MILESI Gérard, PELLISSIER Philippe, PERRET Gilles, PITTET Serge, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel.

Donnant pouvoir : jusqu'à 21 h Mme CHAFFARD à M. MAURICE DEMOURIOUX.

Absents excusés : Mesdames/Messieurs – BOULAIS Sébastien, BUCHACA Joël, LAOUFI Nadia, MAADOUNE Françoise, MOCCOZET Laurent, PELLISSON Jean, PELISSON Yves, VUAGNOUX Daniel.
M. DUVAL quitte la séance à 22 h.

Délégués suppléants assistant à la réunion : Mesdames/Messieurs, Mme FOLLEA Dominique, MARIN Catherine, RICOTTI Pierre.

Assiste : M. THOMASSIER Richard DGS - Mme ODON Chantal secrétaire CC4R

Invitations de : M. ROUSSET de RDA pour la présentation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable sur le territoire de la CC4R et de la commune de Contamine sur Arve.

Mr le Président remercie les élus de la Commune de Contamine sur Arve pour leur présence à cette réunion.

Mr le Président donne la parole à M. ROUSSET, qui fait un état général des travaux menés, sur les communes de Contamine sur Arve, Viuz en Sallaz, St Jean de Tholome et du Syndicat des Eaux de Peillonnet et ses alentours. Un dossier de synthèse est alors remis à chaque structure concernée. Il est indiqué que Mr ROUSSET reste à la disposition des communes et du syndicat pour une présentation plus approfondie des SDAEP au sein de chaque conseil.

Départ des élus de Contamine sur Arve.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants de la Commune d'Onnion et fait leur présentation. Il fait remarquer que le maire d'Onnion n'est plus présent et que son absence pourrait poser des problèmes dans l'exécution des décisions du conseil communautaire. Mr le Président rappelle que les réunions du conseil communautaire sont publiques et que Mr le Maire d'Onnion pourra être présent sans possibilité de vote ou de prise de parole. Toutefois, le président, en application de son droit de police de l'assemblée délibérante pourra faire intervenir quand il le jugera utile Mr le Maire d'Onnion sans pour autant compromettre la validité des décisions du conseil communautaire.

Approbation du dernier compte rendu en date du 11/10/2010 :

M. PITTET tient à souligner une omission dans le dernier compte rendu du conseil communautaire et demande que soit rajouté : Concernant le positionnement de la CC4R par rapport à l'intégration ou non à l'ARC. M. PITTET a questionné Mr le Président de l'ARC M. Etienne BLANC sur son intention de mettre en place une ponction supplémentaire sur les fonds frontaliers. M. BLANC a confirmé qu'il ne toucherait pas à l'organisation actuelle et aux accords de 1973 sur les fonds frontaliers. Le Conseil Communautaire confirme le bien fondé de ce rappel et donne son approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du Conseil Communautaire en date du 11 octobre 2010.

Mme Claudine RANVEL est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1 Information, sur les décisions du président prises par délégation du conseil.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mr le Président fait un rapport des décisions prises en application de la délégation donnée par le conseil communautaire :

- ✓ Acquisition d'un vidéo projecteur et de divers matériels informatique auprès de l'UGAP pour un montant de 5 706.23 € HT.
- ✓ Acquisition du standard téléphonique pour les nouveaux bureaux de la CC4R auprès d'Alp'com pour un montant de 3 747.88 € HT.
- ✓ Acquisition des logiciels instruction auprès de RGD des Pays de Savoie pour un montant de 3 137 €. (*non assujetti à la TVA*).
- ✓ Acquisition des logiciels cadastre communautaire auprès de RGD des Pays de Savoie pour un montant de 4 643 € (*non assujetti à la TVA*).
- ✓ Acquisition du mobilier des bureaux auprès d'Alpes Aménagement pour un montant de 14 359.32 € HT.
- ✓ Installation de la fibre optique pour accès au très haut débit par la société Alp'com pour un montant de 2 678.90 € HT.
- ✓ Location photocopieur auprès de la société Rex Rotary pour un loyer mensuel de 122 € HT.
- ✓ Acquisition du serveur informatique et divers matériels auprès de la société Arobase Informatique pour un montant de 8 953 € HT.
- ✓ Conclusion d'un contrat de maintenance informatique auprès de la société Arobase Informatique pour un montant annuel de 1 456 € HT.
- ✓ Installation électrique pour le vidéo projecteur dans les bureaux de la CC4R effectuée par la société EC2F pour un montant de 2 139.00 € HT.

2 Urbanisme

a. Présentation de l'organisation du service urbanisme

L'instruction des autorisations d'occupation des sols est actuellement exercée pour la plupart des communes par la DDT ou par le Syndicat de Bellecombe ou directement pour la commune de Fillinges.

En raison du désengagement des services de l'Etat, cette mission d'instruction des autorisations d'occupation des sols va revenir progressivement aux collectivités. Afin d'anticiper cette situation et de mutualiser les moyens entre nos 11 communes, la CC4R s'est dotée de cette compétence instruction en matière d'urbanisme. L'intérêt premier de cette prise de compétence est d'instruire efficacement et rapidement les demandes des pétitionnaires mais aussi de créer un lieu d'échange et de culture commune pour l'élaboration du SCOT.

Mr le Président présente ensuite aux membres du conseil la structuration du service instruction en matière d'urbanisme. (La proposition d'organisation de ce service sera annexée à ce compte rendu).

Après discussion et débat, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette proposition d'organisation du service instruction en matière d'urbanisme mais ne souhaite pas pour l'instant de modification dans la planification et le fonctionnement de la consultance avec le CAUE.

b. Mise en place d'une consultance architecturale avec le CAUE

Monsieur le Président rappelle que le service de consultance architecturale du CAUE existe actuellement dans plusieurs communes de la CC4R ; notamment sur les communes de Saint Jeoire, Saint Jean de Tholome, Ville en Sallaz et Viuz en Sallaz.

Il serait intéressant de maintenir ce service de consultance et de le généraliser sur l'ensemble de notre territoire. De plus, il serait bon d'articuler ce service avec l'évolution du service instruction en matière d'urbanisme de notre communauté de communes.

Le service consultance architecturale devra répondre à différentes ambitions :

- ✓ La mise à disposition d'un service de conseil architectural, aux élus, aux personnels de l'intercommunalité et de ses communes, ainsi qu'à leurs habitants, suffisamment présent et régulier, pour que les évolutions du bâti sur le territoire de la communauté de communes répondent à des exigences de qualité architecturale, et pour garantir cette volonté qualitative dans les délais définis par le régime des autorisations d'urbanisme.

- ✓ Un soutien aux personnels du service d'instruction des autorisations d'urbanisme, que vous construisez actuellement, en matière d'appréciation des qualités architecturales et urbaines des nouvelles réalisations.

Le coût de la mise en place de ce service de consultance restant à la charge de la CC4R est de :
(Prise en charge par le CAUE de 50% des vacations pour la consultance)

- Animation de la consultance architecturale, urbaine et paysagère de la Communauté communes des Quatre Rivières (48 vacations par an x 255,944 euros / 2)	6 142,66 € T.T.C.
- Soutien au service instructeur de la communauté de communes dans le domaine de l'architecture (10 vacations par an x 255,944 euros)	2 559,44 € T.T.C.
- Coordination CAUE et participation aux frais techniques	3 600.00 € nets
Sous total	12 302,10 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la mise en place de ce service de consultance architecturale sur l'ensemble du territoire de la CC4R à compter du 1^{er} janvier 2011.

Après débat et discussion, le Conseil Communautaire, ne souhaite pas pour l'instant mettre en place au niveau communautaire la consultance architecturale avec la CAUE.

3 Gestion des centres de recyclage communautaires

a. Convention de régularisation de la gestion 2010 de la déchèterie de St JEOIRE

Mme CHAFFARD, vice-présidente en charge du développement durable rappelle que la CC4R s'est engagée à reprendre à sa charge les frais de fonctionnement relatifs à la gestion 2010 de la déchèterie de Saint Jeoire. Cette gestion, réalisée par la commune de Saint Jeoire, a permis d'accueillir les usagers de cette déchèterie, de mettre à disposition des bennes par l'intermédiaire de prestataires extérieurs et de valoriser ou traiter dans les filières adaptées, les déchets récupérés.

Mme CHAFFARD donne lecture de la convention à intervenir entre la CC4R et la Commune de Saint Jeoire. Il est convenu, que le remboursement des frais avancés par la commune de Saint Jeoire pour l'année 2010, interviendra avant le 30 novembre 2010 et la régularisation, pour les mois de décembre 2010 et de janvier 2011, s'effectuera avant fin mars 2011.

Le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité des membres présents, les termes de cette convention de mise à disposition de services entre la commune de Saint Jeoire et la CC4R pour la gestion de la déchèterie de Saint Jeoire et d'autoriser Mr le Président à la signer.

b. Point sur l'étude ANTEA : réflexions sur l'implantation d'un (ou de) nouveau(x) centre(s) de recyclage

Suite à notre dernier conseil communautaire, la CC4R a repris contact avec le cabinet d'étude ANTEA pour relancer les réflexions sur l'implantation d'un (ou de) nouveau(x) centre(s) de recyclage.

Mme CHAFFARD rappelle aux membres du conseil que la volonté est de créer un réseau de déchèterie dans le cadre de l'agrandissement de la CC4R à 11 communes.

Le cabinet ANTEA nous propose le processus suivant :

Phase 1 : définition des besoins : il est proposé de mener une première réflexion sur l'organisation du réseau en cohérence avec le nouveau territoire :

- ✓ Identification des besoins (tonnage actuellement collecté et évolution).

- ✓ Définition des équipements : Centre de valorisation pour apporter des solutions durables sur les gisements suivants par ordre de priorité : déchets des ménages / déchets verts / déchets des artisans commerçants.
- ✓ Contraintes et opportunités d'implantation au niveau du territoire pour la définition de nouveaux équipements (nombre, zone d'implantation).

Le Budget associé était avant négociation de l'ordre de 5 000 € à 6000€ et le délai de réalisation prévu pour cette phase est de 6 semaines à réception de la commande et des données.

Après négociation et compte tenu du travail réalisé par la CC4R dans la collecte de données en matière de gestion et d'exploitation des déchèteries, il a été convenu que cette phase pourra être réalisée en utilisant le solde de la mission initiale soit 4 000 € HT.

Phase 2 : Validation du scénario

Sur la base du rapport présenté en phase 1, il sera demandé de valider le schéma d'organisation soit :

- ✓ 1 équipement central structurant avec le cas échéant des services de proximité délocalisés.
- ✓ 2 équipements modulaires par « bassin d'activité » identifiés.

Le budget associé pour ANTEA pour cette phase est de 1500 € HT visant à l'accompagnement et à l'aide à la décision avec participation à 2 réunions de concertation (Avis critique d'ANTEA sur les terrains identifiés pour la création des équipements). Délai : 2 semaines (hors processus décisionnel).

Phase 3 : Etude de faisabilité pour la création de(s) nouveau(x) équipement(s)

Cette mission sera à chiffrer en fonction des sites retenus. Délai : 6 à 8 semaines

Le Conseil Communautaire, accepte, à l'unanimité des membres présents, les missions confiées au cabinet ANTEA pour mener une étude sur la création d'un réseau de déchèterie dans le cadre de l'agrandissement de la CC4R à 11 communes et d'autoriser M. le Président à signer ce marché.

Mr le Président souhaite vivement que les membres des commissions environnement de chaque commune soient associés à cette réflexion. Un groupe de travail ou commission associant les personnes intéressées par ces questions sera constituée au sein de la CC4R afin que chaque commune soit force

de proposition en la matière et notamment dans le choix du lieu d'implantation et dans l'organisation territoriale de ce réseau de centre de recyclage des déchets.

Mr le Président invite chaque Maire à transmettre ces informations auprès de leur commission municipale et de demander aux élus intéressés par ce projet de bien vouloir se faire connaître auprès de la CC4R.

Consultation : Appel d'offres pour l'exploitation communautaire des déchèteries de Fillinges et St Jeoire en Faucigny

Mme CHAFFARD fait le point sur le nombre de retrait de dossier de consultation. A ce jour, 13 dossiers ont été retirés

Plan Départemental des Déchets de Hte Savoie

Mme CHAFFARD Informe les membres du conseil que le conseil général de la Haute Savoie est en train d'élaborer un plan départemental des déchets ménagers et assimilés.

Une réunion de lancement de ce PDDMA s'est déroulée le 29/10/2010. Dans le cadre de la préparation de ce plan, 4 groupes de travail sur quatre thèmes doivent se constituer :

- Groupe de travail sur les déchets ménagers et assimilés
- Groupe de travail sur les déchets des professionnels
- Groupe de travail sur l'évaluation environnementale
- Groupe de travail sur le traitement et coopération départementale et interdépartementale

Il serait intéressant que la CC4R soit présente dans les trois premiers groupes de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil propose à l'unanimité que la CC4R soit représentée de la manière suivante :

- Mme CHAFFARD dans le groupe de travail sur les déchets ménagers et assimilés
- Mr REVUZ dans le groupe de travail sur les déchets des professionnels
- Mme CHAFFARD dans le groupe de travail sur l'évaluation environnementale

4 Questions diverses :

a. Demande de retrait partiel de la C2A du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Hte Savoie

Par délibération en date du 2 juillet 2010 notifiée au CDG le 16/08/2010, le bureau de la Communauté d'Agglomération d'Annecy (affiliée à titre volontaire depuis 2002) a sollicité son retrait partiel du CDG de la Hte Savoie.

Ce retrait porte sur la gestion des carrières et des CAP, la C2A ayant souhaitée maintenir son affiliation au service de médecine de prévention.

Conformément à l'art 31 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, qui offre cette possibilité de retrait aux collectivités employant au moins 350 fonctionnaires affiliées à titre volontaire, la CC4R, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable sur le retrait de la C2A du CDG de la Hte Savoie.

b. Point sur l'étude, transport, menée en partenariat avec la CCFG, la CCPR et la CCAS.

Le Président informe le Conseil, qu'à la suite de notre engagement pour l'étude d'une mise en place d'un service intercommunal de transport public à l'échelle de 4 communautés de communes, il a été retenu, pour l'étude et l'assistance à sa mise en place de ce service Transport, le Cabinet Maryline Bessone Conseil. Ce Cabinet propose de réaliser une étude sur le montage juridique et financier d'une Autorité Organisatrice de Transport.

c. Point sur les événements liés aux contrats de rivière.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que le contrat de Rivière Giffre / Risse, élaboré par le SIVM du Haut Giffre porte sur l'ensemble du bassin versant du Giffre et de ses affluents. Ce bassin versant du Giffre s'étend sur 450 km² et concerne 17 communes dont St Jeoire. La Tour, Onnion et Mégevette, communes membres de la CC4R.

Ce contrat de Rivière est né de la prise de conscience de la part des acteurs du territoire que l'eau est un enjeu majeur et qu'il était indispensable de se mobiliser pour travailler ensemble de manière concertée sur cette question avec comme objectif de concilier la dynamique des activités humaines avec la préservation de la rivière en tant que milieu naturel et atout de développement.

Les enjeux de ce contrat doivent être à la fois :

- Gérer les contraintes hydrauliques en tenant compte du contexte socio-économique, ces contraintes sont principalement l'écoulement des crues et le transit naturel de sédiments ;
- Améliorer la qualité des eaux et de l'assainissement en prenant en compte les contraintes simultanées d'une fréquentation touristique saisonnière et de faibles débits en rivière ;
- Restaurer et valoriser les milieux naturels pour conserver et accroître l'attractivité de la vallée ;
- Gérer la ressource quantitative de manière à maintenir ou retrouver un équilibre satisfaisant entre fonctions naturelles des milieux et usages humains de l'eau.

Monsieur le Président rappelle également que l'article 4 des statuts de la CC4R, approuvé par arrêté préfectoral en date du 22/12/2009 transfère de plein droit la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement : défense et protection de l'espace, des sites et des cours d'eau » à la CC4R.

Ce transfert de compétence a donc eu pour conséquence de dessaisir les communes de l'exercice direct de celle-ci et plus particulièrement des questions relatives à la gestion et à la préservation des cours d'eau.

Il est donc surprenant que lors de la modificatif des statuts du SIVM du Haut Giffre intervenu au mois octobre dernier et plus précisément sur la prise de compétence « gestion et préservation des cours d'eau » par ce syndicat, les communes de St Jeoire, La Tour, Onnion et Mégevette aient été sollicitées pour entériner cette modification statutaire. Il nous semble important que ce conflit dans l'exercice de compétences soit rapidement levé.

Après avoir pris connaissance du contenu des fiches actions du contrat de Rivière Giffre / Risse, Monsieur le Président invite les membres de la CC4R à se positionner sur ce contrat et cela avant le 19 novembre prochain, date de la réunion d'agrément du contrat de rivière Giffre/Risse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de :

- Maintenir sa volonté d'exercer pleinement sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement : défense et protection de l'espace, des sites et des cours d'eau » sur l'ensemble du territoire.
- Réaffirmer son attachement à la mise en place du contrat Rivière Giffre/Risse avec pour objectif à la fois l'amélioration de la qualité de l'eau et une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux.
- Réaffirmer sa volonté de déléguer pour les cours d'eau Giffre/Risse sa compétence au SM3A lorsque les statuts de celui-ci le permettront.
- Accepter le principe à titre transitoire de conventionner avec le SIVM du Haut Giffre en tant que structure porteuse dans l'attente de la modification des statuts du SM3A.
- Délibérer défavorablement sur le montage financier actuel du contrat de rivière Giffre/Risse notamment en ce qui concerne le financement actuel des actions engagées sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales et sur les critères retenus pour définir la clé de répartition entre les collectivités.
- Demander à engager une réflexion avec les membres du SIVM du Haut Giffre sur la nature des fiches action du contrat de rivière Giffre/Risse concernant le territoire de nos 4 communes et sur le nombre de poste prévu à l'embauche pour le suivi de ce contrat de Rivière.

d. Information sur le Conseil d'Administration de Paysalp du 27/10/2010.

La séance étant bien avancée dans le temps, le Président propose au Conseil de revenir sur le sujet lors d'un prochain Conseil.

e. Information sur le recrutement et l'aménagement du service urbanisme.

Réunion de recrutement prévue le 12 novembre 2011 à Fillinges

PROCHAINE REUNION :

du **Bureau** le Mardi 30 novembre 18 h à Fillinges
du **Conseil** le Lundi 13 décembre 19 h à Marcellaz en Faucigny

Monsieur le Président, déclare la séance élevée

Le Président,
Bruno FOREL

